

DEPARTEMENT

De la Vienne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Lundi 29 Février 2016 Délibération N°16-12

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
14	4	18

L'an DEUX MILLE SEIZE et le VINGT NEUF FEVRIER, à 18 h 15,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>17 Février 2016</b>

**PRESENTS :** Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. M LAVILLE. Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. M DUBOIS. Mme MILLE. M CARTIER. Mme TRAINQUART (arrivée à 18 h 30 – pouvoir remis à Mme BOURUMEAU est caduque)  
MM BENETAUD. FERRANDEZ. DAVIAU. MICHAUD. Mme SAILLOUR.

Date d'affichage
<b>7 Mars 2016</b>

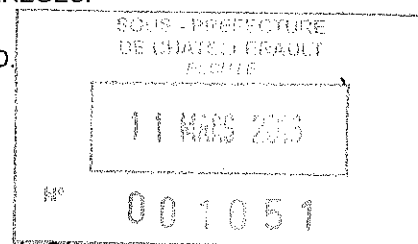
**ABSENTS EXCUSES :**

M METIVIER donne pouvoir à M DUBOIS.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme de COURRÈGES.  
Mme DAULT donne pouvoir à M LAVILLE.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.  
M GARROT.

Objet de la délibération
<b>Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal</b>

Soit 14 Présents + 4 Pouvoirs = 18 Votants

Monsieur Gilbert DAVIAU a été désigné Secrétaire de Séance.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat et notamment les articles 3 et 18,

Vu la délibération n° 14-40 du Conseil Municipal du 14 avril 2014 relative aux indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et au Conseiller Municipal,

Considérant que la Commune compte 1856 habitants,

Considérant que le Conseil Municipal a élu 5 Adjointes au Maire et désigné un Conseiller Municipal,

Considérant l'automatisme de l'attribution de l'indemnité du Maire au barème maximal, sauf dérogation actée par délibération du Conseil Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant que Madame le Maire ne souhaite toujours pas percevoir une indemnité de fonction au taux maximal en vigueur soit 43% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique mais à un taux inférieur égal à celui voté lors de la séance du lundi 14 avril 2014, soit 39% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Comme le permet la loi du 31 mars 2015 pour les communes de 1 000 habitants et plus, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'acter sa volonté de déroger à la loi et de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal soit 39 % et demande que soit validée la nouvelle répartition des indemnités de fonctions des élus du Conseil Municipal (voir tableau ci-dessous).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'ACTER** la volonté de Madame le Maire de déroger à la loi du 31 mars 2015,
- **D'APPROUVER** les indemnités de tableau annexé ci-dessous.
- **PREND** acte que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et que seront inscrits au budget les crédits correspondants.

### ANNEXE- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE D'INGRANDES-SUR-VIENNE

FONCTION	NOM	PRENOM	INDEMNITES
Maire	de COURRÈGES	Bénédicte	39% de l'indice 1015 de la FP
1 <sup>er</sup> adjoint	BOURUMEAU	Marie-Christine	16,10% de l'indice 1015 de la FP
2 <sup>ème</sup> adjoint	LAVILLE	Bruno	16,10% de l'indice 1015 de la FP
3 <sup>ème</sup> adjoint	METIVIER	Claude	16,10% de l'indice 1015 de la FP
4 <sup>ème</sup> adjoint	ALCOBENDAS-MONINO	Murielle	16,10% de l'indice 1015 de la FP
5 <sup>ème</sup> adjoint	SERREAU	Arlette	16,10% de l'indice 1015 de la FP
Conseiller Municipal	CARTIER	Bruno	6% de l'indice 1015 de la FP

#### Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 14 + 4 Pouvoirs
- Exprimés : 18

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : 4



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 11 Mars 2016  
et publication ou notification  
du 7 Mars 2016

Le Maire,  
Bénédicte DE COURREGES



Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 7 Mars 2016  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



DEPARTEMENT

De la Vienne

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**

**Séance du Lundi 29 Février 2016 Délibération N°16-13**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>

L'an DEUX MILLE SEIZE et le VINGT NEUF FEVRIER, à 18 h 15,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

**PRESENTS :** Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. M LAVILLE. Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. M DUBOIS. Mme MILLE. M CARTIER. Mme TRAINQUART (arrivée à 18 h 30 - pouvoir remis à Mme BOURUMEAU est caduque).  
MM BENETAUD. FERRANDEZ. DAVIAU. MICHAUD. Mme SAILLOUR.

**ABSENTS EXCUSES :**

M METIVIER donne pouvoir à M DUBOIS.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à Mme de COURRÈGES.  
Mme DAULT donne pouvoir à M LAVILLE.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à M MICHAUD.  
M GARROT.

Soit 14 Présents + 4 Pouvoirs = 18 Votants

Monsieur Gilbert DAVIAU a été désigné Secrétaire de Séance.



Date de la convocation
<b>17 Février 2016</b>

Date d'affichage
<b>7 Mars 2016</b>

Objet de la délibération
<b>Compte-Rendu des Décisions</b>

**Décisions prises par Madame le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 2 novembre 2015 n°15-87 :

- Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques « enfouissement de ligne aérienne à Saint-Ustre » avec ORANGE de Poitiers (Vienne).
- Contrat d'entretien pour le matériel de restauration pour la maintenance annuelle des appareils de cuisson gaz et des équipements frigo avec SAS SERVI HOTEL de Poitiers (Vienne).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 11 Mars 2016  
et publication ou notification  
du 7 Mars 2016

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 7 Mars 2016  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



Le Maire,  
Bénédicte DE COURRÈGES

